

augmentation caché par prime d'astreinte

Par sab21, le 20/01/2010 à 21:28

bonjour, je fais partie de la convention collective (3042)équipements thermiques et génie climatique, je suis technicien de maintenance sur un site j'ai 8 ans d'experience et a l'epoque je me suis fait embauché a un salaire trés bas, ne pouvant pas m'augmenter officielement mon responsable me marque une prime d'astreinte que je n'effectue pas pendant 6ans (de 130 Euros brut/par mois) est ce que sa devient de l'aquis a partir d'un moment??? mon responsable ne fait plus partis de la sociéte, et le nouveau chef me menace de me supprimer ma prime.qu'est ce que je peux faire???

merci par avance.